



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET
DE FINANCEMENT BONUS "TRAJECTOIRE
DE DEVELOPPEMENT" AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-
MARNE**

**DÉCISION N° DM-26-047
EN DATE DU 02 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 23 mars 2022 relative à l'établissement des conventions de prestations de service pour le financement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ;

VU le nouveau soutien financier « Bonus trajectoire et développement » mis en œuvre par la branche famille dès 2025 pour les deux prochaines années de la Cog 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer la convention proposée par la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne (CAF) afin d'obtenir le versement de la subvention au titre de l'année 2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER la convention d'objectifs et de financement, bonus « trajectoire de développement » numéro : 2190-80365-508.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT